

Avance de frais notarié

Par Stephcookie59, le 09/02/2021 à 17:22

Monsieur

Je voudrais poser une question mon père a fait un partage de ses bien et le notaire lui a fait un abattement des frais de succession de 40% je doit payer maintenent 35000e mais je ne peut pas pas de revenue puis je le déduire de mon heritage

Merci

Coordialement

Par Marck.ESP, le 09/02/2021 à 18:04

Bonjour

Votre sujet est difficile à comprendre

- -Un notaire de peut pas accorder d'abattement de lui même, hormis sur sa propre rémunération
- Que sont ces 35000€ que vous devez payer ?

Par youris, le 09/02/2021 à 18:43

bonjour,

on reçoit un héritage d'un défunt, de quel héritage parlez-vous ?

vous pouvez refuser la donation partage, votre père peut peut-être vous avancer les frais de cette donation.

mais le notaire ne vous fera pas crédit.

salutations